

ASSEMBLÉE  
DE LA  
POLYNÉSIE FRANÇAISE

-----  
Commission des institutions, des  
affaires internationales et européennes  
et des relations avec les communes  
-----

Papeete, le - 7 DEC. 2018

N° 173-2018

RAPPORT

relatif à un projet de délibération portant approbation du compte administratif de l'exercice 2017 du Conseil économique, social et culturel et affectation de son résultat,

présenté au nom de la commission des institutions, des affaires internationales et européennes et des relations avec les communes,

par Messieurs les représentants Yves CHING et Frédéric RIVETA

Document mis  
en distribution

Le - 7 DEC. 2018

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs les représentants,

Par lettre n° 7693/PR du 12 novembre 2018, le Président de la Polynésie française a transmis aux fins d'examen par l'assemblée de la Polynésie française, un projet de délibération portant approbation du compte administratif de l'exercice 2017 du Conseil économique, social et culturel et affectation de son résultat.

Conformément à l'article 32 de la délibération n° 95-205 AT du 23 novembre 1995 modifiée portant réglementation budgétaire, comptable et financière de la Polynésie française et de ses établissements publics, le Conseil économique, social et culturel présente son projet d'arrêté de compte administratif pour l'exercice 2017. La concordance des résultats avec ceux du compte de gestion établi par le Payeur de la Polynésie française a été constatée.

Sont successivement présentés les prévisions budgétaires, le bilan d'activité 2017, l'exécution du budget et le compte de gestion.

**I - RAPPEL DES PREVISIONS BUDGETAIRES POUR L'EXERCICE 2017**

L'article 152 de la loi organique statutaire prévoit que le fonctionnement du CESC est assuré par une dotation spécifique qui constitue une dépense obligatoire inscrite au budget de la Polynésie française.

Pour l'exercice 2017, le budget primitif du CESC a été arrêté à la somme de 106 000 000 FCFP, dont :

- 91 000 000 FCFP en section de fonctionnement,
- 15 000 000 FCFP en section d'investissement.

En cours d'année, les prévisions budgétaires du CESC ont été modifiées :

- En section de fonctionnement, un complément budgétaire accordé par l'assemblée de la Polynésie française, d'un montant de 6 000 000 FCFP, pour contribuer à l'organisation des 40 ans du CESC qui ont eu lieu en juillet 2017 ;
- Pour faire face à une activité institutionnelle particulièrement soutenue nécessitant une inscription budgétaire à hauteur de 20 000 000 FCFP en fin d'exercice ;
- En section d'investissement, un titre de recette a été émis pour la dotation aux amortissements d'un montant de 4 642 951 FCFP.

Le budget modifié du CESC pour l'exercice 2017 s'est établi à :

- 117 000 000 FCFP en section de fonctionnement,
- 19 642 951 FCFP en section d'investissement.

## II – LE BILAN D'ACTIVITE DU CESC POUR 2017

Le rapport d'activité expose les chiffres-clés de l'activité institutionnelle. Ce document indique qu'en 2017, jusqu'à échéance de la mandature, soit le 19 janvier 2018, le CESC a été fortement sollicité par les autorités habilitées à le saisir. Il a notamment répondu à un nombre record de saisines : 35 (contre 28 en 2016).

Pour remplir ses missions, l'assemblée plénière a tenu 35 séances plénières en 2017 contre 28 en 2016 et les commissions permanentes ont tenu 267 réunions en 2017 contre 201 en 2016.

## III – L'EXECUTION DU BUDGET

Les résultats définitifs de l'exercice 2017 sont les suivants :

### 1 – En section de fonctionnement

- Budget primitif	91 000 000 FCFP
- Budget modifié	117 000 000 FCFP
- Recettes totales réalisées	97 000 000 FCFP
- Dépenses totales réalisées	113 498 658 FCFP
- Résultat cumulé au 31/12/2016	35 398 896 FCFP
- <b>Déficit de clôture au 31/12/2017</b>	<b>- 16 498 658 FCFP</b>
- Résultat cumulé au 31/12/2017	18 900 238 FCFP

Le résultat de clôture de la section de fonctionnement est **déficitaire de 16 498 658 FCFP**.

### a) Recettes de fonctionnement

Le tableau ci-après donne la ventilation par nature de ces recettes :

Chap	Art	Libellé	Prévisions primitives	Prévision modifiées	Réalizations
960	7412	Dotation globale forfaitaire de la Polynésie française	91 000 000	97 000 000	97 000 000
991	002	Résultat de fonctionnement reporté	0	20 000 000	0
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>91 000 000</b>	<b>117 000 000</b>	<b>97 000 000</b>

b) Dépenses de fonctionnement

Le montant définitif des mandats réalisés pour l'année 2017 s'élève à 113 498 658 FCFP, ce qui représente une réalisation de 124,7 % du budget primitif.

Chapitre	Article	Libellé	Prévisions primitives	Prévisions modifiées	Réalisations
960	606	Achats non stockés de matières et fournitures	7 500 000	7 500 000	6 127 153
	613	Locations	900 000	900 000	969 273
	615	Entretien et réparation	5 450 000	5 450 000	5 477 612
	616	Primes d'assurances	350 000	350 000	298 374
	618	Divers services extérieurs	500 000	500 000	218 058
	623	Publicité, publication, relations publiques	2 500 000	8 500 000	7 250 750
	624	Transports (personnel administratif)	600 000	600 000	0
	625	Déplacement et mission (personnel administratif)	350 000	350 000	0
	626	Frais postaux et frais télécommunications	1 700 000	1 700 000	1 212 637
	628	Divers - autres services extérieurs	2 900 000	2 900 000	2 430 977
	653	Indemnités, vacation et frais de mission des membres	61 950 000	81 950 000	83 900 129
<b>Total du chapitre 960</b>			<b>84 700 000</b>	<b>110 700 000</b>	<b>107 884 963</b>
961	681	Dotations aux amortissements et provisions	4 700 000	4 700 000	4 642 951
<b>Total du chapitre 961</b>			<b>4 700 000</b>	<b>4 700 000</b>	<b>4 642 951</b>
962	641	Rémunérations du personnel	1 100 000	1 100 000	797 370
	645	Charges sociales	500 000	500 000	173 374
<b>Total du chapitre 962</b>			<b>1 600 000</b>	<b>1 600 000</b>	<b>970 744</b>
<b>TOTAL</b>			<b>91 000 000</b>	<b>117 000 000</b>	<b>113 498 658</b>

La hausse d'activité se perçoit essentiellement dans les dépenses liées aux indemnités, vacations et frais de mission des membres du CESC. On enregistre corrélativement une augmentation par rapport à 2016 passant de 82 930 995 FCFP à 83 900 129 FCFP.

On note des dépenses de fonctionnement en augmentation par rapport à l'année précédente, passant de 28 658 826 FCFP en 2016 à 29 599 529 FCFP en 2017. Cette augmentation est liée à la célébration des 40 ans d'existence du CESC.

Il convient de rappeler que des agents de la fonction publique du Pays sont affectés au secrétariat général du CESC en vertu de l'article 38 de la délibération n° 2005-64 APF du 13 juin 2005 modifiée, qui dispose que « *le secrétariat général est composé de personnels de l'administration de la Polynésie française, affectés au Conseil économique, social et culturel et régis selon les modalités prévues par leur statut respectif* ».

En 2017, 17 agents de la Polynésie française étaient ainsi en poste au CESC, dont 6 de catégorie A, 6 de catégorie B ou CC2 et 5 de catégorie D ou CC5.

L'évolution des effectifs a été la suivante sur la période allant de 2011 à 2016 :

Catégorie	2014	2015	2016	2017
A	6*	6*	6*	6*
B/CC2	6	6	6	6
C	0	0	0	0
D/CC5	5	5	5	5
<b>TOTAL</b>	<b>17</b>	<b>17</b>	<b>17</b>	<b>17</b>

\* dont 1 en décharge totale d'activité de service pour exercice d'une activité syndicale auprès de la CSTP-FO

Les charges de personnel correspondantes ne sont pas inscrites dans les comptes du CESC mais dans ceux de la collectivité de la Polynésie française.

Sur la période allant de 2014 à 2017, ces charges ont été de :

2014	2015	2016	2017	Évolution 2016-2017
109 693 418	111 964 983	113 074 138	113 140 844	+ 0,06 %

## 2 – En section d'investissement

- Budget primitif	15 000 000 FCFP
- Budget modifié	4 642 951 FCFP
- Résultat à la clôture 2016	8 169 665 FCFP
- Recettes totales réalisées	19 642 951 FCFP
- Dépenses totales réalisées	20 624 166 FCFP
- Résultat cumulé au 31/12/2016	8 169 665 FCFP
- <b>Déficit de clôture de l'exercice 2017</b>	<b>-981 215 FCFP</b>
- Résultat cumulé au 31/12/2017	7 188 450 FCFP

Le résultat de clôture en section d'investissement 2017 est **déficitaire de 981 215 FCFP**.

### a) Recettes d'investissement

Le tableau ci-dessous donne la ventilation par nature de ces crédits de paiement :

Chapitre	Article	Libellé	Prévisions primitives	Prévisions modifiées	Réalisations
900	1312	Subvention d'investissement	15 000 000	15 000 000	15 000 000
900	280	Amortissement des immobilisations incorporelles	0	0	172 554
900	281	Amortissement des immobilisations corporelles	4 700 000	4 700 000	4 470 397
951	001	Résultat d'investissement reporté	0	8 169 665	
<b>TOTAL</b>			<b>19 700 000</b>	<b>27 869 665</b>	<b>19 642 951</b>

### b) Dépenses d'investissement

Le montant définitif des mandats réalisés pour l'année 2017 s'élève à 20 624 166 FCFP, ce qui représente une réalisation de 85% du budget d'investissement modifié.

Chap.	Art	Libellé	Prévisions primitives <i>a</i>	Prévisions modifiée	Réalisation 2017	
					mandat <i>c</i>	en % <i>d = c/b</i>
900	213	Construction (travaux aile ouest)	15 000 000	15 000 000	13 773 567	80.2
	218	Autres immobilisations corporelles	4 700 000	4 642 951	5 727 379	95.4
	203	Frais d'étude de recherche et développement (travaux aile ouest)			1 123 220	x
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>19 700 000</b>	<b>19 642 951</b>	<b>20 624 166</b>	<b>85</b>

Ces dépenses d'investissement concernent la rénovation de l'aile ouest des pôles secrétariat et des conseillers techniques ainsi que des acquisitions de matériel informatique.

## IV – EXAMEN EN COMMISSION

L'examen du présent projet de délibération en commission des institutions, des affaires internationales et européennes et des relations avec les communes, lors de sa réunion du 3 décembre 2018, a permis de revenir sur le contrôle effectué par la CTC sur les comptes du CESC pour les exercices 2012 à 2017.

Il a ainsi été précisé que la CTC relève les efforts du CESC pour contenir ses charges courantes et maîtriser les frais de déplacement notamment hors du territoire.

Les résultats annuels déficitaires du CESC, observés ces dernières années, ont également fait l'objet de discussions, cette situation ayant largement entamé les réserves que l'institution avait accumulées. Ainsi, en l'espace de quatre ans, ces réserves sont passées de 80 millions de F CFP à 18 millions de F CFP à la clôture de l'exercice 2017, ne permettant pas de financer sur fonds propres l'ensemble des travaux d'investissement rendus nécessaires par la vétusté de certaines installations (*système de climatisation à rénover, pour un montant de 20 millions de F CFP environ*).

Enfin, toujours dans un souci de maîtrise de ses dépenses de fonctionnement, il a été indiqué que les autosaisines du CESC, déjà soumises à des procédures de validation internes à l'institution, se feraient à l'avenir dans un cadre plus précis que celui existant.

\*  
\* \*

*À l'issue des débats, le projet de délibération portant approbation du compte administratif de l'exercice 2017 du Conseil économique, social et culturel et affectation de son résultat, a recueilli un vote favorable unanime des membres de la commission.*

*En conséquence, la commission des institutions, des affaires internationales et européennes et des relations avec les communes propose à l'assemblée de la Polynésie française d'adopter le projet de délibération ci-joint.*

LES RAPPORTEURS

Yves CHING

Frédéric RIVETA

**ASSEMBLÉE  
DE LA  
POLYNÉSIE FRANÇAISE**

-----  
NOR : CES1800582DL

**DÉLIBÉRATION N° 2019-5/APF**

**DU 24 JANVIER 2019**

---

portant approbation du compte administratif de  
l'exercice 2017 du Conseil économique, social et  
culturel et affectation de son résultat

---

**LA COMMISSION PERMANENTE**

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 modifiée complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu la délibération n° 95-205 AT du 23 novembre 1995 modifiée portant adoption de la réglementation budgétaire, comptable et financière de la Polynésie française et de ses établissements publics ;

Vu la délibération n° 2005-64 APF du 13 juin 2005 modifiée portant composition, organisation et fonctionnement du Conseil économique, social et culturel de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 2309 CM du 12 novembre 2018 soumettant un projet de délibération à l'assemblée de la Polynésie française ;

Vu la lettre n° 87/2019/APF/SG du 16 janvier 2019 portant convocation en séance des représentants à l'assemblée de la Polynésie française ;

Vu le rapport n° 173-2018 du 7 décembre 2018 de la commission des institutions, des affaires internationales et européennes et des relations avec les communes ;

Dans sa séance du 24 janvier 2019 ;

## A D O P T E :

**Article 1<sup>er</sup>.**- Le montant définitif des recettes du compte administratif du Conseil économique, social et culturel de la Polynésie française pour l'exercice 2017 est arrêté à la somme de CENT SEIZE MILLIONS SIX CENT QUARANTE DEUX MILLE NEUF CENT CINQUANTE ET UN francs (116 642 951 F CFP) se décomposant comme suit :

Section I de fonctionnement	97 000 000 F CFP
Section II d'investissement	19 642 951 F CFP
<b>TOTAL</b>	<b>116 642 951 F CFP</b>

**Article 2.**- Le montant définitif des dépenses du compte administratif du Conseil économique, social et culturel de la Polynésie française pour l'exercice 2017 est arrêté à la somme de CENT TRENTE QUATRE MILLIONS CENT VINGT DEUX MILLE HUIT CENT VINGT QUATRE francs (134 122 824 F CFP) se décomposant comme suit :

Section I de fonctionnement	113 498 658 F CFP
Section II d'investissement	20 624 166 F CFP
<b>TOTAL</b>	<b>134 122 824 F CFP</b>

**Article 3.**- Le compte administratif du Conseil économique, social et culturel pour l'exercice 2017 annexé à la présente délibération, est définitivement fixé ainsi qu'il suit :

	Section I FONCTIONNEMENT	Section II OPÉRATIONS EN CAPITAL	TOTAL
<b>RECETTES</b> (en F CFP)	97 000 000	19 642 951	<b>116 642 951</b>
<b>DÉPENSES</b> (en F CFP)	113 498 658	20 624 166	<b>134 122 824</b>
<b>RÉSULTATS</b>	<b>- 16 498 658</b>	<b>- 981 215</b>	<b>- 17 479 873</b>

**Article 4.**- Le résultat d'exploitation de l'exercice 2017 du Conseil économique, social et culturel de la Polynésie française est affecté au compte « Report à nouveau » d'un montant déficitaire de SEIZE MILLIONS QUATRE CENT QUATRE VINGT DIX HUIT MILLE SIX CENT CINQUANTE HUIT francs (- 16 498 658 F CFP).

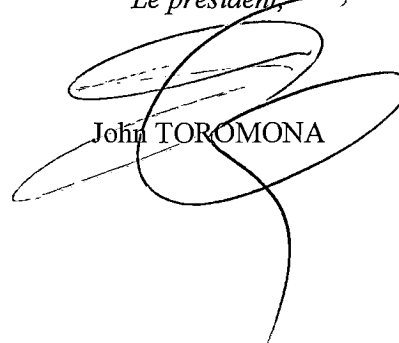
**Article 5.**- Au 31 décembre de l'exercice 2017, le fonds de roulement du Conseil économique, social et culturel de la Polynésie française est de DIX HUIT MILLIONS NEUF CENT MILLE DEUX CENT TRENTE HUIT francs (18 900 238 F CFP).

**Article 6.**- Le Président de la Polynésie française est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au *Journal officiel* de la Polynésie française.

*La secrétaire,*

  
Patricia AMARU

*Le président,*

  
John TOROMONA

**COMPTE ADMINISTRATIF DU CONSEIL ECONOMIQUE  
SOCIAL ET CULTUREL**

**EXERCICE 2017**

**SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES**

Chapitre	Article	Libellé	Prévisions primitives	Prévisions modifiées	Réalisation
960	7412	Dotation globale forfaitaire de la Polynésie française	91 000 000	97 000 000	97 000 000
991	002	Résultat de fonctionnement reporté	0	20 000 000	
<b>TOTAL</b>			<b>91 000 000</b>	<b>117 000 000</b>	<b>97 000 000</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES**

Chapitre	Article	Libellé	Prévisions primitives	Prévisions modifiées	Réalisations
900	1312	Subvention d'investissement	15 000 000	15 000 000	15 000 000
900	280	Amortissement des immobilisations incorporelles	0	0	172 554
900	281	Amortissement des immobilisations corporelles	4 700 000	4 700 000	4 470 397
951	001	Résultat d'investissement reporté	0	8 169 665	
<b>TOTAL</b>			<b>19 700 000</b>	<b>27 869 665</b>	<b>19 642 951</b>

**COMPTE ADMINISTRATIF DU CONSEIL ECONOMIQUE  
SOCIAL ET CULTUREL  
EXERCICE 2017**

**SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES**

Chapitre	Article	Libellé	Prévisions primitives	Prévisions modifiées	Réalisations
960	606	Achats non stockés de matières et fournitures	7 500 000	7 500 000	6 127 153
	613	Locations	900 000	900 000	969 273
	615	Entretien et réparation	5 450 000	5 450 000	5 477 612
	616	Primes d'assurances	350 000	350 000	298 374
	618	Divers services extérieurs	500 000	500 000	218 058
	623	Publicité, publication, relations publiques	2 500 000	8 500 000	7 250 750
	624	Transports (personnel administratif)	600 000	600 000	0
	625	Déplacement et mission (personnel administratif)	350 000	350 000	0
	626	Frais postaux et frais télécommunications	1 700 000	1 700 000	1 212 637
	628	Divers - autres services extérieurs	2 900 000	2 900 000	2 430 977
	653	Indemnités, vacation et frais de mission des membres	61 950 000	81 950 000	83 900 129
<b>Total du chapitre 960</b>			<b>84 700 000</b>	<b>110 700 000</b>	<b>107 884 963</b>
961	681	Dotations aux amortissements et provisions	4 700 000	4 700 000	4 642 951
<b>Total du chapitre 961</b>			<b>4 700 000</b>	<b>4 700 000</b>	<b>4 642 951</b>
962	641	Rémunérations du personnel	1 100 000	1 100 000	797 370
	645	Charges sociales	500 000	500 000	173 374
<b>Total du chapitre 962</b>			<b>1 600 000</b>	<b>1 600 000</b>	<b>970 744</b>
<b>TOTAL</b>			<b>91 000 000</b>	<b>117 000 000</b>	<b>113 498 658</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES**

Chapitre	Article	Libellé	Prévisions primitives	Prévisions modifiées	Réalisations
900	203	Frais d'étude de recherche et développement	0	1 123 220	1 123 220
	213	Construction	15 000 000	13 773 567	13 773 567
	218	Autres immobilisations corporelles	4 700 000	5 727 379	5 727 379
<b>Total du chapitre 900</b>			<b>19 700 000</b>	<b>20 624 166</b>	<b>20 624 166</b>

**COMPTE ADMINISTRATIF DU CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ET CULTUREL**  
**BALANCE GENERALE**  
**EXERCICE 2017**

*DEPENSES*

*RECETTES*

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
CHAP	LIBELLES	PREVISIONS PRIMITIVES	PREVISIONS MODIFIEES	REALISATIONS MANDATS
960	Pouvoirs publics	84 700 000	110 700 000	107 884 963
962	Personnel	1 600 000	1 600 000	970 744
961	Dotations aux amortissements et provisions	4 700 000	4 700 000	4 642 951
<b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>91 000 000</b>	<b>117 000 000</b>	<b>113 498 658</b>

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
CHAP	LIBELLES	PREVISIONS PRIMITIVES	PREVISIONS MODIFIEES	REALISATIONS
960	Pouvoirs publics	91 000 000	97 000 000	97 000 000
991	Résultat de fonctionnement reporté		20 000 000	0
<b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>91 000 000</b>	<b>117 000 000</b>	<b>97 000 000</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT					
CHAP	Art	LIBELLES	PREVISIONS PRIMITIVES	PREVISIONS MODIFIEES	REALISATIONS MANDATS
900	203	Frais d'étude de recherche et développement	0	1 123 220	1 123 220
	213	Construction	15 000 000	13 773 567	13 773 567
	218	Autres immobilisations corporelles	4 700 000	5 727 379	5 727 379
<b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>			<b>19 700 000</b>	<b>20 624 166</b>	<b>20 624 166</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT					
CHAP	Art	LIBELLES	PREVISIONS PRIMITIVES	PREVISIONS MODIFIEES	REALISATIONS
900	280	Amortissement des immobilisations incorporelles	0	0	172 554
	281	Amortissement des immobilisations corporelles	4 700 000	4 700 000	4 470 397
	1312	Subvention	15 000 000	15 000 000	15 000 000
951	001	Résultat d'investissement reporté	0	8 169 665	0
<b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>			<b>19 700 000</b>	<b>27 869 665</b>	<b>19 642 951</b>

<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>110 700 000</b>	<b>137 624 166</b>	<b>134 122 824</b>
----------------------	--------------------	--------------------	--------------------

<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>110 700 000</b>	<b>144 869 665</b>	<b>116 642 951</b>
----------------------	--------------------	--------------------	--------------------

	RESULTATS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT		PARTIE AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT		RESULTAT DE L'EXERCICE 2017		RESULTATS CUMULES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
	DEFICIT	EXCEDENT	DEFICIT	EXCEDENT	DEFICIT	EXCEDENT	DEFICIT	EXCEDENT
FONCTIONNEMENT		35 398 896			16 498 658			18 900 238
INVESTISSEMENT		8 169 665			981 215			7 188 450